

## Compte rendu de visite à Fonscolombes du 25 novembre 2020, de

### Mme la Maire adjointe aux espaces verts des parcs et jardins

#### Début 9h30, fin 11h

Suite à la demande du CIQ Arenc-Villette, Mme BENMARNIA Maire Ajointe aux espaces verts, assistée de M. BOUCHERON et d'une technicienne sont venus répondre à nos questions concernant les problèmes rencontrés sur le parc de Fonscolombes.

Nous avons abordé le problème de désherbage en général. Depuis l'interdiction des produits désherbants, nous voyons de l'herbe et certaines plantes comme le pourpier pousser sur nos trottoirs. Nous avons fait remarquer que si l'herbe et les feuilles mortes donnaient un agréable côté champêtre au lieu, par contre, les débris présents, pour certains depuis plusieurs mois, dégradent ce lieu.

Côté stade, les dalles cassées ainsi que les plaques d'acier représentent des risques d'accident. Mme BENMARNIA nous promet qu'elles seront enfin remplacées...à suivre.

Le nettoyage et l'entretien du stade appartiennent à la mairie d'arrondissement, les espaces verts sont sous-traités à un prestataire de service « Pizzorno », quant aux surfaces minérales elles sont entretenues par les services de l'espace public. Pour information, les contrats des prestataires viennent à terme à la fin du premier semestre 2021. Il y aura un nouvel appel d'offre.

Un rappel des passages :

Taille des végétaux 2 fois par an = avril et octobre

- Débroussaillage 2 fois par an = avant la période estivale et en automne
- Entretien des espaces verts pour nettoyage = 3 fois par semaine (lundi/mercredi/vendredi)
- Entretien aire de jeux = 5 fois par semaine
- Pas d'horaire précis pour réaliser cet entretien
- L'enlèvement des encombrants se fait sur bon de commande car hors marché ou bien sur appel à « engagés au quotidien » au 0800 813 813 ou bien via l'application à télécharger [ici](#)

Nous avons constaté un manque de rigueur sur le nettoyage. Pendant la visite, le personnel de nettoyage fit un passage, et Mme BENMARNIA a pu constater que le nettoyage se faisait au pas de course et que la plupart des débris étaient oubliés.

Nous avons demandé que l'on installe des corbeilles sur le site et sur le périmètre du stade afin d'éviter les abandons à même le sol de cannettes, cartons à pizza... etc.

Il est à remarquer que sur le parc de Fonscolombes, d'une surface de plus d'un hectare, n'a jamais eu de corbeilles !!

Le nettoyage du stade appartient à la mairie de secteur, là aussi l'entretien laisse à désirer mais nous réclamons aussi du civisme de la part des usagers. Ici, les corbeilles auraient toute leur utilité.

Nous avons demandé que le nettoyage des parties minérales et végétales soit synchronisé, c'est à dire que toutes les entreprises affectées au nettoyage du parc passent les mêmes jours.

Nous avons fait remarquer que les arbres abattus ou arbustes morts ne sont pas remplacés ce qui crée des « trous » disgracieux : On nous précise que replanter des arbres impliquerait des arrosages réguliers pendant 3 à 4 ans, ce qui est impossible compte tenu du système d'arrosage défectueux. On nous promet de planter des lauriers car ils supportent mieux la sécheresse. Une étude sera demandée afin de remettre en état le système d'arrosage ou au moins des points de prises d'eaux.

L'utilisation des rotfiles par les services d'entretien des espaces verts dégrade les collets des arbres et arbustes, ce qui a pour effet de les affaiblir et d'accélérer leur mort. Il serait souhaitable de ne plus les utiliser ou bien éviter les fils armés acier.

Les arbres (1 peuplier, 1 petit chêne vert mort, 3 Sophoras, 3 oliviers de Bohême morts) ont été abattus dans le parc suite au diagnostic établi par le service arboriculture de la ville. Il est apparu que souvent les déchets de coupes sont laissés sur place

La nouvelle équipe municipale a donné une nouvelle consigne « ***il ne peut être envisagé d'abattre des arbres sans raison justifiée*** ».

Sur le prolongement du 19 rue André Chamson au niveau de la placette à la fontaine, nous avons réitéré la demande d'élagage ou d'abattage de 2 cyprès accolés aux façades d'immeubles qui obstruent la lumière du jour pour les résidents et qui surtout peuvent présenter un risque d'incendie.



Mme la Maire adjointe va demander l'avis au bataillon des marins pompiers pour savoir si cela présente un risque de mise en danger d'autrui. D'autre part, nous devons nous renseigner auprès de la Logirem si des locataires se sont plaints du manque de clarté.

Concernant le cyprès derrière le paradisier 2, les marques d'abattage ne sont plus d'actualité (nouvelles consignes). Mais si des résidents souffrent d'allergies, ils devront fournir des certificats médicaux et nous interviendrons.

Le mur de soutien de la butte au fond du parc derrière le Paradisier 2 se fissure, et va faire l'objet de travaux. Ces travaux sont estimés à 80 000€ et seront déduits du solde (90 000€) de la subvention qui nous a été allouée. Nous avons demandé que cette réparation fasse l'objet d'une nouvelle subvention en tout ou en partie.

Nous avons constaté de nombreux « trous à rat ». Une opération de dératisation sera envisagée, ce sont les déchets ménagers qui attirent ces rats.

Le CIQ demande du civisme aux résidents afin qu'ils ne déposent pas leurs déchets dans le premier coin venu, des conteneurs ont été mis en place !!

Nous avons réitéré la demande de la mise en place d'un ralentisseur en haut de la rue André Chamson et le marquage, pompier, sur le sol des accès stade au niveau du N°9 et un autre juste avant le N° 23.

Nous avons demandé l'installation d'une boîte aux lettres à côté de celles existantes, à l'entrée de la maternelle afin que le CIQ puisse retirer plus facilement son courrier.

Dans le parc de Fonscolombes, il existe des carrés de verdure qui demandent à être partagés. Si vous aimez les plantes, les fleurs et que vous avez envie d'un bout de nature devant votre pas de porte, si vous souhaitez **devenir acteur de la végétalisation de la ville** en cultivant votre rue, votre quartier il est nécessaire d'obtenir une autorisation préalable auprès de la Ville de Marseille : c'est le principe du **permis devégétaliser** nommé, "**Visa Vert**". Les projets sont généralement acceptés.

Vous pouvez télécharger ce document sur le site :

<https://www.marseille.fr/environnement/nature-en-ville/vegetalisation-des-rues>

Si des résidents désirent des composteurs, la demande se fait auprès de la Métropole.

<https://www.marseille-provence.fr/index.php/reduire-ses-dechets/retirez-votre-composteur>



Ecole maternelle : Lors de la visite de Mme Narducci en décembre 2019, une idée de jardin pédagogique dans le recoin du 7 rue André Chamson avait été soumise.

Nous devons contacter Mme la directrice pour lui soumettre cette idée

Epilogue : En date du 26 novembre constatant que le nettoyage n'était pas satisfaisant, Mme BERNARNIA fit à nouveau intervenir l'entreprise. La plupart des débris furent enlevés.